

62.—Rentes viagères à terme, de montants divers, achetées à forfait, à forfait par versements annuels et par versements périodiques, du 1er septembre 1908 au 31 mars 1918.

HOMMES.

Ages.	\$100	\$200	\$300	\$400	\$500	\$600	\$700	\$800	\$900	\$1000
	nomb.									
5-9.....	125	23	6	3	2	6	-	-	-	3
10-19.....	311	32	24	6	13	10	-	-	-	4
20-29.....	276	103	83	30	33	56	1	2	-	3
30-39.....	202	76	93	34	19	55	-	1	-	8
40-49.....	116	46	44	27	13	18	1	-	-	10
50-59.....	35	21	8	1	2	10	-	-	-	1
60-69.....	3	0	0	0	1	1	-	-	-	1

FEMMES.

5-9.....	54	11	15	1	4	3	-	-	-	3
10-19.....	119	17	13	3	1	14	-	-	-	1
20-29.....	180	69	59	10	6	26	-	-	-	1
30-39.....	178	105	68	21	15	23	1	-	-	3
40-49.....	166	70	40	25	10	20	-	1	-	4
50-59.....	23	14	9	1	1	1	-	-	-	0
60-69.....	3	0	0	0	0	0	-	-	-	0

NOTE.—Ne sont pas compris dans ce tableau 39 créditeurs, qui n'ont pas encore justifié de leur âge.

63.—Evaluation, au 31 mars 1918, des titres de rentes viagères émis en vertu de la Loi des Rentes Viagères sur l'Etat, de 1908.

Système adopté.	Nombre	Valeur des rentes achetées.	Capital affecté à ces achats.
		\$ c.	\$ c.
Rentes viagères immédiates.....	563	148,453 52	1,155,425 00
Rentes viagères immédiates, avec garantie.....	204	48,391 21	447,464 00
Immédiates, réversibles (sur 2 vies).....	86	25,525 05	259,947 00
A terme, plan "A".....	1,143	236,179 23	505,610 12
A terme, plan "A" avec garantie.....	1,836	375,461 66	503,962 98
A terme, réversibles (sur 2 vies).....	38	10,375 29	54,082 19
A terme, plan "B".....	436	122,621 57	409,514 97
Total des contrats en vigueur.....	4,306	967,007 53	3,336,006 26

ASSURANCES.

Statistiques des assurances.—Les compagnies d'assurance exerçant leurs opérations au Canada doivent être nanties d'une autorisation du gouvernement fédéral, en vertu des lois dont l'application est confiée au Bureau des Assurances du ministère des Finances. Les statistiques contenues dans les tableaux 64 à 84 sont restreintes aux compagnies autorisées par le gouvernement fédéral laissant de côté celles qui opèrent en vertu de chartes provinciales. Ces statistiques, tirées du rapport du Contrôleur Général des Assurances, sont divisées en trois groupes, relatifs: (1) à l'assurance contre l'incendie; (2) à l'assurance sur la vie, et (3) à de multiples genres d'assurance: accident, cautionnement, responsabilité des patrons, maladie, cambriolage, grêle, chaudières à vapeur, cyclones,